États financiers de

LA FONDATION TRILLIUM DE L'ONTARIO

et rapport des auditeurs indépendants sur ces états

Exercice clos le 31 mars 2022



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l. Vaughan Metropolitan Centre 100 New Park Place, bureau 1400 Vaughan (Ontario) L4K 0J3 Canada Téléphone 905-265-5900 Télécopieur 905-265-6390

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration de la Fondation Trillium de l'Ontario

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation Trillium de l'Ontario (« l'entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2022;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux rêgles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Page 2

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considêre comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

 nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



Page 3

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité:
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractêre approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

LPMG A.H.l. S.E. N. C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Vaughan, Canada

Le 16 juin 2022

État de la situation financière

Au 31 mars 2022, avec informations comparatives pour 2021

	2022	2021
Actif		
Trésorerie	13 543 399 \$	915 866 \$
Débiteurs et autres	585 404	13 493 840
Placements (note 2)	213 337 556	199 490 214
Immobilisations (note 3)	332 214	507 338
	227 798 573 \$	214 407 258 \$
Passif et actif net		
Créditeurs et charges à payer	1 635 899 \$	2 077 132 \$
Apports reportés [note 4 a)]	13 164 732	39 866 884
Subventions à payer [note 4 b)]	210 425 900	169 891 200
	225 226 531	211 835 216
Actif net		
Investi en immobilisations	332 214	507 338
Non affecté	2 239 828	2 064 704
	2 572 042	2 572 042
Engagements (note 7)		
	227 798 573 \$	214 407 258 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,
, préside
, trésorie

État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2022, avec informations comparatives pour 2021

	2022	2021
Produits		
Financement du gouvernement de l'Ontario [note 4 a)]	222 424 106 \$	127 970 163 \$
Subventions annulées ou recouvrées [note 4 a)]	3 834 524	2 399 947
Revenus de placement [note 4 a)]	1 978 809	1 976 333
	228 237 439	132 346 443
Charges		
Activités du programme		
Subventions promises [note 4 a) et b)]	202 051 400	107 999 400
Charges découlant de l'octroi de subventions [note 4 a)]	17 918 331	17 303 503
Subventions remises à l'agent payées [note 4 a)]	4 245 800	2 762 604
Subventions de partenariat [notes 4 a) et 6]	1 613 000	1 400 000
	225 828 531	129 465 507
Services de soutien [notes 4 a) et 5]	2 220 206	2 632 676
Amortissement des immobilisations	188 702	248 260
	228 237 439	132 346 443
Excédent des produits par rapport aux charges	- \$	- \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2022, avec informations comparatives pour 2021

			2022	2021
	Investi en immobilisations	Non affecté	Total	Total
Actif net à l'ouverture de l'exercice	507 338 \$	2 064 704 \$	2 572 042 \$	2 572 042 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(188 702)	188 702	_	_
Acquisition d'immobilisations	13 578	(13 578)	-	_
Actif net à la clôture de l'exercice	332 214 \$	2 239 828 \$	2 572 042 \$	2 572 042 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2022, avec informations comparatives pour 2021

	2022	2021
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Amortissement d'immobilisations sans effet sur la trésorerie Variation des éléments hors trésorerie liés aux activités	188 702 \$	248 260 \$
d'exploitation	26 299 751	24 538 178
	26 488 453	24 786 438
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations, montant net	(13 578)	(383 070)
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(767 043 791)	(385 751 125)
Cession de placements	`753 196 449 [´]	`361 808 486 [´]
	(13 847 342)	(23 942 639)
Augmentation de la trésorerie	12 627 533	460 729
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	915 866	455 137
Trésorerie à la clôture de l'exercice	13 543 399 \$	915 866 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2022

La Fondation Trillium de l'Ontario (la « Fondation » ou « FTO »), organisme du ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture (le « Ministère »), est soutenue financièrement par le gouvernement de l'Ontario. La FTO a entrepris ses activités à titre d'organisme sans lien de dépendance avec le gouvernement de l'Ontario le 23 août 1982 et a été constituée sans capital-actions en vertu des lois de l'Ontario selon des lettres patentes datées du 17 novembre 1982. L'objectif de la FTO consiste à favoriser l'épanouissement de communautés saines et dynamiques partout en Ontario en renforçant les capacités du secteur bénévole grâce à des investissements dans les initiatives communautaires.

Le financement du gouvernement est assujetti à un protocole d'entente qui établit la façon dont les fonds doivent être investis et distribués.

1. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, y compris la norme 4200 qui s'applique aux organismes sans but lucratif du secteur public.

a) Constatation des produits

La FTO suit la méthode du report pour comptabiliser les apports, qui comprennent le financement accordé par le gouvernement. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, s'ils peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et s'il est raisonnablement assuré qu'ils seront reçus. Les apports grevés d'une affectation d'origine externe sont reportés et constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les produits financiers sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

b) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La Fondation n'a pas choisi de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

Les instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction amortis engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

1. Principales méthodes comptables (suite)

b) Instruments financiers (suite)

Tous les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation une fois l'an. S'il est établi qu'ils ont subi une moins-value durable, le montant de la perte est présenté dans l'état des résultats.

Puisque les instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, un état des gains et pertes de réévaluation n'a pas été inclus.

c) Subventions

Les subventions accordées par la Fondation sont comptabilisées à titre de charges relatives aux subventions promises dans l'exercice au cours duquel la Fondation les approuve.

Les subventions accordées par des organismes tiers pour lesquels la Fondation agit en qualité d'agent administratif sont comptabilisées à titre de subventions remises à l'agent payées lorsque les paiements sont effectués.

d) Ventilation des charges au titre des services de soutien

La Fondation classe les charges par fonction dans son état des résultats. Elle ventile certains coûts en déterminant la méthode de ventilation appropriée et en l'appliquant de la même façon pour chaque exercice. La Fondation ventile ses charges au titre des services de soutien de façon proportionnelle par habitant.

e) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Mobilier et agencements Matériel informatique Logiciels Améliorations locatives 5 ans 4 ans 3 ans

Durée du bail

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

1. Principales méthodes comptables (suite)

f) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur les informations relatives aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice. Les éléments donnant lieu à des estimations et à des hypothèses comprennent la ventilation des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Placements

	2022	2021
Placements à court terme Obligations Portefeuille échelonné d'obligations	138 707 385 \$ - 74 630 171	106 088 070 \$ 18 854 019 74 548 125
	213 337 556 \$	199 490 214 \$

Tous les placements, à l'exception du portefeuille échelonné d'obligations, sont effectués en trésorerie ou équivalents de trésorerie ou dans des titres à revenu fixe et ils viennent à échéance au cours des 7 prochains mois (7 mois en 2021). Ces placements dans des titres à revenu fixe portent intérêt à des taux variant de 0,428 % à 1,04 % (0,10 % à 0,698 % en 2021).

Dans le portefeuille échelonné d'obligations de la FTO, tous les placements obligataires sont des titres à revenu fixe et leur échéance va de 5 mois à 3 ans (de deux mois à 2,5 ans en 2021). Ces placements portent intérêt à des taux variant de 0,376 % à 1,758 % (de 0,376 % à 2,368 % en 2021).

L'Office ontarien de financement agit à titre de gestionnaire de placements de la FTO en vertu d'une convention relative aux conseils en investissement qui respecte les politiques et procédures de la FTO régissant le risque et contient également des mesures supplémentaires liées au risque.

Tous les placements achetés depuis le 1^{er} avril 2019 sont comptabilisés au coût. Les placements achetés avant le 1^{er} avril 2019 sont comptabilisés au coût amorti.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

3. Immobilisations

			2022	2021
			Valeur	Valeur
	А	mortissement	comptable	comptable
	Coût	cumulé	nette	nette
Mobilier et agencements	1 068 485 \$	1 022 043 \$	46 442 \$	72 893 \$
Matériel informatique	1 314 976	1 029 204	285 772	364 768
Logiciels	1 085 881	1 085 881	_	_
Améliorations locatives	1 430 912	1 430 912	-	69 677
	4 900 254 \$	4 568 040 \$	332 214 \$	507 338 \$

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

4. Apports reportés et subventions à payer

a) Les apports reportés représentent le financement accordé par les ministères qui n'a pas encore été promis comme subventions ni versé aux bénéficiaires des subventions du Fonds pour les initiatives locales de réduction de la pauvreté (« FILRP ») ni investi dans le fonctionnement. Ces fonds sont affectés jusqu'au moment où les subventions sont approuvées par le Conseil d'administration et promises à des tiers, les conditions d'attribution du FILRP sont remplies et les paiements effectués, ou jusqu'à ce que les dépenses de fonctionnement soient payées. La FTO a mis en place des contrôles afin de s'assurer que les affectations relatives aux promesses de subventions soient respectées avant de recourir à ces fonds.

						2022	2021
			Fonds pour les	Programme			
		Fonds	initiatives locales	Ontario150 –	Fonds pour le		
	Activités	Perspectives	de réduction de la	immobilisations	développement		
	générales	Jeunesse	pauvreté	communautaires	des collectivités	Total	Total
Apports reportés à l'ouverture de l'exercice	4 158 540 \$	2 184 397 \$	2 213 206 \$	1 416 046 \$	29 894 695 \$	39 866 884 \$	15 065 521 \$
Financement reçu							
Ministère des Industries du patrimoine, du sport,							
du tourisme et de la culture	103 557 000	_	_	(1 416 046)	75 000 000	177 140 954	133 497 000
Ministêre des Services à l'enfance et des Services		40 504 000				40 504 000	40.074.500
sociaux et communautaires	400 557 000	18 581 000	_	(4.440.040)	75.000.000	18 581 000	19 274 526
	103 557 000	18 581 000	_	(1 416 046)	75 000 000	195 721 954	152 771 526
Produits financiers comptabilisés à titre de produits	1 929 198	47 411	2 200	_	_	1 978 809	1 976 333
Subventions promises	(95 799 900)	(14 235 100)	_	_	(92 016 400)	(202 051 400)	(107 999 400)
Subventions remises à l'agent payées		-	(536 800)	_	(3 709 000)	(4 245 800)	(2 762 604)
Charges découlant de l'octroi de subventions	(7 253 812)	(4 467 619)	(542 709)	_	(5 654 191)	(17 918 331)	(17 303 503)
Services de soutien	(2 220 206)		- '	_	-	(2 220 206)	(2 632 676)
Amortissement	(187 394)	(1 119)	(189)	_	_	(188 702)	(248 260)
Subventions de partenariat	(1 613 000)		· -	_	_	(1 613 000)	(1 400 000)
Subventions annulées ou recouvrées	3 366 220	448 904			19 400	3 834 524	2 399 947
Montants constatés au titre du financement du							
gouvernement de l'Ontario	(101 778 894)	(18 207 523)	(1 077 498)	_	(101 360 191)	(222 424 106)	(127 970 163)
	,	,	,		,	,,	,
Variation au cours de l'exercice	1 778 106	373 477	(1 077 498)	(1 416 046)	(26 360 191)	(26 702 152)	24 801 363
Apports reportés à la clôture de l'exercice	5 936 646 \$	2 557 874 \$	1 135 708 \$	- \$	3 534 504 \$	13 164 732 \$	39 866 884 \$

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

4. Apports reportés et subventions à payer (suite)

a) (suite)

Fonds Perspectives Jeunesse

Le 7 novembre 2013, la Fondation a signé un accord avec le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse lui permettant de gérer le Fonds Perspectives Jeunesse afin de subventionner des projets locaux et des projets axés sur le développement positif des jeunes du Grand Toronto qui améliorent la condition des jeunes qui font face à de multiples obstacles les empêchant d'obtenir des résultats positifs. Le 8 octobre 2015, la Fondation a signé un accord modifié visant à étendre le programme Fonds Perspectives Jeunesse à l'échelle de la province. Le 30 août 2016, la Fondation a signé un contrat de service avec le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse lui permettant de remettre des subventions supplémentaires au Fonds Perspectives Jeunesse, axées sur l'engagement civique, soutenues par l'initiative Ontario150 pour une durée limitée. En 2019, le programme a été élargi pour inclure le volet Source Innovations pour les familles.

Fonds pour les initiatives locales de réduction de la pauvreté

Le 19 novembre 2015, la Fondation a signé un accord avec le gouvernement provincial et le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport afin d'agir à titre d'agent administratif pour le Fonds pour les initiatives locales de réduction de la pauvreté, programme de subventions visant à fournir du financement de soutien pour des projets innovants axés sur la collectivité, qui améliorent de façon appréciable la qualité de vie de ceux et celles qui sont le plus touchés par la pauvreté. Les transactions étaient reportées jusqu'à ce que les subventions aient été payées ou que les charges d'exploitation aient été engagées. Le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires avait la responsabilité d'examiner et d'approuver les demandes, tandis que la Fondation accompagnait les demandeurs tout au long du processus de demande et gérait les subventions approuvées.

Le financement total reçu du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires totalisait 49 371 625 \$ pour six ans. Au cours de 2022, néant (1 448 526 \$ en 2021) a été reçu et une tranche de 4 245 800 \$ (2 762 604 \$ en 2021) a été incluse dans les subventions remises à l'agent payées et représente le report des subventions non payées au cours des exercices antérieurs.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

4. Apports reportés et subventions à payer (suite)

a) (suite)

Programme Ontario 150 – immobilisations communautaires

Le 13 décembre 2016, la Fondation a signé une entente avec le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport afin d'administrer le Programme Ontario150 – immobilisations communautaires, un programme de financement non récurrent lancé dans le cadre du 150e anniversaire de la province d'Ontario. L'objectif du programme était de renforcer les communautés en soutenant la réparation, la réfection ou la remise en état des infrastructures existantes afin de mieux répondre aux divers besoins des communautés en Ontario tout en favorisant la croissance économique. En 2021, le solde des annulations et recouvrements a été retourné au Fonds consolidé de revenu du gouvernement.

Fonds pour le développement des collectivités

Le 11 février 2021, la Fondation a conclu une entente avec le ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture pour administrer le programme du Fonds pour le développement des collectivités. Le financement total reçu de ce ministère s'élevait à 105 000 000 \$. L'objectif du programme consistait à fournir un soutien de rétablissement aux municipalités, communautés autochtones et organismes sans but lucratif dans les domaines du patrimoine, des sports et activités récréatives, du tourisme et de la culture touchés par la COVID-19. Sous réserve de la présentation d'une demande de subvention au cours d'une période de soumission limitée, le programme offre du financement aux organisations admissibles par le biais de trois flux de financement: i) financement des activités d'exploitation; ii) financement des immobilisations; et iii) initiatives stratégiques. Le financement des activités d'exploitation offrait un allégement d'urgence pour l'exploitation. Le financement des immobilisations appuyait les investissements dans la réparation, la remise en état et la rénovation d'infrastructures dans le but de respecter les protocoles de la santé publique et les besoins des collectivités locales. Les subventions aux initiatives stratégiques ont été approuvées par le ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture pour les organismes dont les besoins surpassaient le seuil maximal du programme et/ou ne respectaient pas les paramètres du programme.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

4. Apports reportés et subventions à payer (suite)

b) Lorsque la FTO promet la distribution d'une subvention, celle-ci est comptabilisée comme subvention à payer. Les subventions promises qui ne sont pas encore distribuées sont à payer à la réception des fonds par la FTO et si les bénéficiaires satisfont à certains critères de rendement. L'historique des subventions d'investissement communautaire à payer se détaille comme suit :

	2022	2021
Subventions promises	202 051 400 \$	107 999 400 \$
Subventions annulées	(2 716 300)	(1 758 400)
Subventions payées	(15 ⁹ 639 400)	(94 718 800)
	39 695 700	11 522 200
Subventions à payer à l'ouverture de l'exercice	168 884 800	157 362 600
Subventions à payer à la clôture de l'exercice	208 580 500 \$	168 884 800 \$

Subventions à payer à divers organismes au cours des exercices qui seront clos le 31 mars :

2023 2024 2025 2026 2027 Par la suite	171 047 100 \$ 26 870 550 6 718 950 2 606 900 1 016 200 320 800
	208 580 500 \$

Les subventions à payer comprennent un montant de 1 845 400 \$ (1 006 400 \$ en 2021) lié aux subventions de partenariat.

5. Ventilation des charges

La Fondation ventile certaines de ses charges au titre des services de soutien en fonction de la proportion du nombre total de membres du personnel qui participent directement à l'octroi de subventions et de subventions de partenariat. Les pourcentages qui suivent ont servi à calculer la ventilation : 55,8 % pour l'octroi de subventions (52,21 % en 2021) et 0,72 % pour les subventions de partenariat (0,74 % en 2021).

Les services de soutien de 2 220 206 \$ (2 632 676 \$ en 2021) inscrits à l'état des résultats tiennent compte de 3 836 200 \$ (3 471 777 \$ en 2021) au titre des charges découlant de l'octroi de subventions et de 39 900 \$ (39 569 \$ en 2021) au titre des subventions de partenariat.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

6. Subventions de partenariat

Les subventions de partenariat sont des subventions à des organismes sans but lucratif dont les activités comprennent la recherche et le développement, les convocations, le partage de connaissances, le renforcement des capacités et l'aide technique au secteur. Ces partenariats sont de nature novatrice et leur objectif est d'avoir une incidence maximale sur l'ensemble du secteur et de la province. Les subventions sont accordées conformément à la Politique d'investissements en partenariat de la FTO, qui a été instaurée en 2021.

7. Engagements

Les paiements annuels minimaux futurs au titre des contrats de location-exploitation visant des locaux se détaillent comme suit :

2023 428 300 \$

Relativement à ces contrats de location-exploitation, la FTO a convenu d'indemniser le propriétaire à l'égard de pertes qui pourraient découler d'une rupture du contrat de location-exploitation des locaux loués.

8. Indemnisation des dirigeants et des administrateurs

La FTO indemnise ses administrateurs, dirigeants, salariés et bénévoles, passés, présents et futurs, à l'égard de frais (y compris les frais juridiques), de jugements et de toute somme réellement ou raisonnablement engagée par ces derniers relativement à une action, poursuite ou procédure intentée contre eux dans le cadre de leurs fonctions, s'ils ont agi avec intégrité et bonne foi dans l'intérêt véritable de la FTO. La nature de cette indemnisation empêche la FTO d'estimer raisonnablement le risque maximal. La FTO a souscrit une assurance responsabilité civile pour ses administrateurs et ses dirigeants relativement à cette indemnisation.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

9. Risques financiers

a) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Fondation ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. La Fondation gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan du fonctionnement. La Fondation prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de faire en sorte de disposer des fonds suffisants pour honorer ses engagements.

Les créditeurs et charges à payer sont généralement exigibles dans les 60 jours suivant la réception de la facture.

Il n'y a eu aucune variation importante du risque de liquidité par rapport à 2021.

b) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la fluctuation des prix de marché comme les taux de change et les taux d'intérêt influent sur les produits de la Fondation ou sur la valeur des instruments financiers qu'elle détient. L'objectif de la gestion du risque de marché est de contenir le risque de marché auquel la Fondation est exposée dans les limites de paramètres acceptables tout en optimisant le rendement du capital investi.

Au cours du mois de mars 2020, l'épidémie de COVID-19 a été élevée au rang de pandémie par l'Organisation mondiale de la Santé. Cette pandémie a eu des répercussions financières, commerciales et sociales importantes. Les fluctuations qui sévissent sur le marché exposent la Fondation à un risque de marché plus élevé par rapport à 2021. Les événements et le contexte actuels devraient être temporaires, mais l'incertitude demeure sur la durée des perturbations et l'incidence sur les activités futures.

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs ou d'un instrument financier fluctue avec les taux d'intérêt du marché.

Les actifs et les passifs financiers à taux d'intérêt variable exposent la Fondation au risque de taux d'intérêt lié aux flux de trésorerie. La Fondation est exposée à ce risque en raison de ses placements.

Au 31 mars 2022, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, en présumant une courbe de rendement parallèle, toutes les autres variables restant constantes, l'incidence estimée sur la valeur de marché des obligations aurait été d'environ 1 240 000 \$.

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2022

9. Risques financiers (suite)

c) Risque de taux d'intérët (suite)

Les placements de la Fondation sont présentés à la note 2.

Comme il est indiqué à la section « Risque de marché », la COVID-19 perturbe les marchés, ce qui expose la Fondation à un risque de taux d'intérêt plus élevé par rapport à 2021.